

États financiers intermédiaires de la

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

(en dollars canadiens)

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

États de la situation financière

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 (non audité)

(en dollars canadiens)

	2023	2022
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 739 795 \$	18 967 \$
Actifs dérivés	573 756	–
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	18 085 769	–
Placement à court terme (note 2)	1 988 685	–
Montant à recevoir du courtier (note 6)	6 845 524	–
Dividendes à recevoir	8 225	–
Montants à recevoir pour la vente de placements (note 4)	–	6 476 365
Souscriptions à recevoir (notes 4 et 13)	–	27 577 145
Intérêts à recevoir	–	81
	<u>36 241 754</u>	<u>34 072 558</u>
PASSIF		
Passif courant		
Passifs dérivés	395 135	–
Rachats à payer	56 713	–
Comptes fournisseurs et charges à payer	100 230	54 214
Frais de gestion à payer (note 7)	32 222	5 808
	<u>584 300</u>	<u>60 022</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>35 657 454 \$</u>	<u>34 012 536 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	17 243 114 \$	1 801 845 \$
Catégorie A – NOV-2021	–	47 922
Catégorie A – JAN-2022	–	517 704
Catégorie A – FÉV-2022	–	1 219 055
Catégorie A – MAR-2022	–	495 468
Catégorie A – AVR-2022	–	80 388
Catégorie A – MAI-2022	–	453 675
Catégorie A – JUIL-2022	–	699 514
Catégorie A – SEP-2022	–	579 475
Catégorie A – NOV-2022	–	212 680
Catégorie A – JAN-2023	–	9 809 795
Catégorie I	17 973 444	226 936
Catégorie I – JUIL-2022	–	15 811
Catégorie I – AOÛT-2022	–	9 614
Catégorie I – SEP-2022	–	75 304
Catégorie I – JAN-2023	–	17 767 350
Catégorie T	440 896	–
	<u>35 657 454 \$</u>	<u>34 012 536 \$</u>

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

États de la situation financière (suite)

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 (non audité)

(en dollars canadiens)

	2023	2022
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)		
Catégorie A	1 929 069	199 191
Catégorie A – NOV-2021	–	5 298
Catégorie A – JAN-2022	–	57 224
Catégorie A – FÉV-2022	–	134 726
Catégorie A – MAR-2022	–	54 759
Catégorie A – AVR-2022	–	8 891
Catégorie A – MAI-2022	–	50 187
Catégorie A – JUIL-2022	–	77 330
Catégorie A – SEP-2022	–	64 061
Catégorie A – NOV-2022	–	23 511
Catégorie A – JAN-2023	–	1 079 981
Catégorie I	2 006 764	25 000
Catégorie I – JUIL-2022	–	1 742
Catégorie I – AOÛT-2022	–	1 059
Catégorie I – SEP-2022	–	8 296
Catégorie I – JAN-2023	–	1 949 222
Catégorie T	45 691	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 12)		
Catégorie A	8,94 \$	9,05 \$
Catégorie A – NOV-2021	–	9,05
Catégorie A – JAN-2022	–	9,05
Catégorie A – FÉV-2022	–	9,05
Catégorie A – MAR-2022	–	9,05
Catégorie A – AVR-2022	–	9,04
Catégorie A – MAI-2022	–	9,04
Catégorie A – JUIL-2022	–	9,05
Catégorie A – SEP-2022	–	9,05
Catégorie A – NOV-2022	–	9,05
Catégorie A – JAN-2023	–	9,08
Catégorie I	8,96	9,08
Catégorie I – JUIL-2022	–	9,08
Catégorie I – AOÛT-2022	–	9,08
Catégorie I – SEP-2022	–	9,08
Catégorie I – JAN-2023	–	9,12
Catégorie T	9,65	–

Se reporter aux notes annexes.

Approuvé au nom de la Fiducie :



Gestionnaire

Auspice Capital Advisors Ltd.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

États du résultat global (perte)

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audité)

(en dollars canadiens)

	2023	2022
Revenus		
Revenus de dividendes	352 987 \$	– \$
Perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des ajustements de change	(413 774)	–
Revenus d'intérêts	454 490	411
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(267 714)	52 395
	<u>125 989</u>	<u>52 806</u>
Charges		
Frais de gestion (note 7)	192 289	23 490
Coûts d'exploitation	99 967	4 850
Retenue d'impôt	31 305	–
Honoraires professionnels	24 441	12 218
Honoraires d'audit	20 719	9 000
Charge d'intérêts	1 357	–
Honoraires juridiques	589	–
	<u>370 667</u>	<u>49 558</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(244 678) \$</u>	<u>3 248 \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie (note 10)		
Catégorie A	(241 711) \$	26 144 \$
Catégorie A – NOV-2021	589	696
Catégorie A – JAN-2022	6 355	(1 957)
Catégorie A – FÉV-2022	14 975	27 118
Catégorie A – MAR-2022	6 083	179
Catégorie A – AVR-2022	979	(5 185)
Catégorie A – MAI-2022	5 497	(29 154)
Catégorie A – JUIL-2022	8 593	–
Catégorie A – SEP-2022	7 196	–
Catégorie A – NOV-2022	2 644	–
Catégorie A – JAN-2023	79 507	–
Catégorie I	(266 848)	(14 593)
Catégorie I – JUIL-2022	194	–
Catégorie I – AOÛT-2022	118	–
Catégorie I – SEP-2022	923	–
Catégorie I – JAN-2023	141 041	–
Catégorie T	(10 813)	–
	<u>(244 678) \$</u>	<u>3 248 \$</u>

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

États du résultat global (perte) (suite)

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audité)

	2023	2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
(note 10)		
Catégorie A	(0,19) \$	0,13 \$
Catégorie A – NOV-2021	0,11	0,13
Catégorie A – JAN-2022	0,11	(0,03)
Catégorie A – FÉV-2022	0,12	0,20
Catégorie A – MAR-2022	0,11	–
Catégorie A – AVR-2022	0,11	(0,58)
Catégorie A – MAI-2022	0,11	(0,58)
Catégorie A – JUIL-2022	0,11	–
Catégorie A – SEP-2022	0,11	–
Catégorie A – NOV-2022	0,11	–
Catégorie A – JAN-2023	0,07	–
Catégorie I	(0,20)	(0,58)
Catégorie I – JUIL-2022	0,11	–
Catégorie I – AOÛT-2022	0,11	–
Catégorie I – SEP-2022	0,11	–
Catégorie I – JAN-2023	0,07	–
Catégorie T	(0,24)	–

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les semestres terminés les 30 juin 2023 et 2022 (non audités) (en dollars canadiens)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Changement de désignation des parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
30 juin 2023								
Catégorie A	1 801 845 \$	2 136 371 \$	(676 588) \$	(167 833) \$	142 937 \$	14 248 093 \$	(241 711) \$	17 243 114 \$
Catégorie A – NOV-2021	47 922	–	–	–	–	(48 511)	589	–
Catégorie A – JAN-2022	517 704	–	–	–	–	(524 059)	6 355	–
Catégorie A – FÉV-2022	1 219 055	–	–	–	–	(1 234 030)	14 975	–
Catégorie A – MAR-2022	495 468	–	–	–	–	(501 551)	6 083	–
Catégorie A – AVR-2022	80 388	–	–	–	–	(81 367)	979	–
Catégorie A – MAI-2022	453 675	–	–	–	–	(459 172)	5 497	–
Catégorie A – JUIL-2022	699 514	–	–	–	–	(708 107)	8 593	–
Catégorie A – SEP-2022	579 475	–	–	–	–	(586 671)	7 196	–
Catégorie A – NOV-2022	212 680	–	–	–	–	(215 324)	2 644	–
Catégorie A – JAN-2023	9 809 795	–	–	–	–	(9 889 302)	79 507	–
Catégorie I	226 936	3 000	–	(196 033)	196 033	18 010 356	(266 848)	17 973 444
Catégorie I – JUIL-2022	15 811	–	–	–	–	(16 005)	194	–
Catégorie I – AOÛT-2022	9 614	–	–	–	–	(9 732)	118	–
Catégorie I – SEP-2022	75 304	–	–	–	–	(76 227)	923	–
Catégorie I – JAN-2023	17 767 350	–	–	–	–	(17 908 391)	141 041	–
Catégorie T	–	451 709	–	(4 811)	4 811	–	(10 813)	440 896
	<u>34 012 536 \$</u>	<u>2 591 080 \$</u>	<u>(676 588) \$</u>	<u>(368 677) \$</u>	<u>343 781 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(244 678) \$</u>	<u>35 657 454 \$</u>

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audité)

(en dollars canadiens)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissem ent des distributions	Changement de désignation des parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
30 juin 2022								
Catégorie A – SEP-2022	1 842 960 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	26 144 \$	1 869 104 \$
Catégorie A – NOV-2022	49 015	–	–	–	–	–	696	49 711
Catégorie A – JAN-2022	539 000	–	–	–	–	–	(1 957)	537 043
Catégorie A - FEV-2022	–	1 236 600	–	–	–	–	27 118	1 263 718
Catégorie A – MAR-2022	–	533 802	–	–	–	–	179	533 981
Catégorie A – AVR-2022	–	88 600	–	–	–	–	(5 185)	83 415
Catégorie A – MAI-2022	–	500 000	–	–	–	–	(29 154)	470 846
Catégorie A – JUI-2022	–	730 000	–	–	–	–	–	730 000
Catégorie I - AVR-2022	–	250 000	–	–	–	–	(14 593)	235 407
Catégorie I - JUI-2022	–	16 500	–	–	–	–	–	16 500
	<u>2 430 975 \$</u>	<u>3 355 502 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>3 248 \$</u>	<u>5 789 725 \$</u>

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audité)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(244 678) \$	3 248 \$
Ajustements au titre des éléments hors trésorerie		
Perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des ajustements de change	413 774	–
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	267 714	(52 395)
Variation des soldes hors caisse		
Augmentation des intérêts et dividendes à recevoir	(8 225)	–
Montants à recevoir pour la vente de placements (note 4)	6 476 365	–
Augmentation du montant à recevoir du courtier	(6 845 524)	–
Diminution des intérêts à recevoir	81	10
Augmentation (diminution) des créiteurs et charges à payer	46 016	(6 963)
Augmentation de la rémunération au rendement à payer	26 414	5 466
Diminution des frais de gestion à payer	–	(1 709)
Achat de placements	(20 934 563)	(3 115 001)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(20 802 626)</u>	<u>(3 167 344)</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	30 168 225	3 148 002
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(619 875)	–
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(24 896)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>29 523 454</u>	<u>3 148 002</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	8 720 828	(19 342)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>18 967</u>	<u>44 731</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u>8 739 795 \$</u>	<u>25 389 \$</u>
Informations complémentaires*		
Intérêts payés	1 357 \$	– \$
Intérêts reçus	454 571	421
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	313 458	–

* Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2023 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
108 300	iShares Canadian Corporate Bond Index ETF	2 094 679 \$	2 066 364 \$	5,80
50 100	FNB indiciel FTSE canadien à dividende élevé Vanguard	<u>2 169 176</u>	<u>2 060 613</u>	<u>5,78</u>
		4 263 855	4 126 977	11,58
Actions américaines				
9 600	Credit Suisse X-Links Gold Shares Covered Call ETN	1 900 393	1 777 804	4,99
43 900	iShares Broad USD High Yield Corporate Bond ETF	2 090 279	2 051 763	5,75
15 400	iShares High Dividend ETF JDR	2 139 469	2 055 068	5,76
18 000	iShares JP Morgan USD Emerging Markets Bond ETF	2 100 184	2 062 421	5,78
55 900	Schwab Fundamental Emerging Markets Large Company Index ETF	2 008 712	1 981 291	5,56
31 700	Vanguard Total International Bond ETF	2 051 181	2 051 533	5,75
64 900	Xtrackers MSCI EAFE High Dividend Yield Equity ETF	<u>2 024 195</u>	<u>1 978 912</u>	<u>5,55</u>
		14 314 413	13 958 792	39,14
	Placements détenus, montant net	<u>18 578 268 \$</u>	18 085 769	50,72
	Gain latent, contrats à terme normalisés (annexe 1)		178 621	0,50
	Autres actifs, nets		<u>17 393 064</u>	<u>48,78</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>35 657 454 \$</u>	<u>100,00</u>

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2023 (non audité)

(en dollars canadiens)

Quantité	Contrat de change	Date de règlement	Actif (passif) dérivé
Contrats à terme standardisés			
	Position longue		
227	CME DOLLAR CANADIEN	Septembre 2023	(31 409) \$
41	CME PESOS MEXICAINS	Septembre 2023	10 486
39	CME LIVRE STERLING 62500	Septembre 2023	(25 214)
33	IFUS INDICE MSCI EM MKT	Septembre 2023	(47 273)
19	IFEU N.Y. SUCRE N° 11 (SB)	Septembre 2023	(50 195)
18	CBT MAÏS	Septembre 2023	(135 329)
15	IFUS INDICE MINI MSCI EAFE	Septembre 2023	(24 626)
13	CME E-MINI S&P 500	Septembre 2023	121 666
12	SGX SICOM TSR 20	Septembre 2023	159
11	CME PORCS MAIGRES	août 2023	12 048
7	CME MOYENNE NIKKEI 225	Septembre 2023	52 066
5	COMX OR	août 2023	(35 377)
4	CBT OBLIGATION DU TRÉSOR 5 ANS	Septembre 2023	(10 137)
4	COMX ARGENT	Septembre 2023	(662)
4	SGX CONTRATS À TERME STANDARDISÉS USD/CNH	Septembre 2023	11 943
3	CME E-MINI NASDAQ 100	Septembre 2023	32 427
2	CME EURO FX	Septembre 2023	3 807
1	CBT OBLIGATIONS DU TRÉSOR À 30 ANS	Septembre 2023	(434)
	Position courte		
-28	CME YEN JAPONAIS	Septembre 2023	117 364
-24	SGX SICOM TSR 20	Octobre 2023	-
-19	CBT OBLIGATION DU TRÉSOR 2 ANS	Septembre 2023	486
-11	CBT OBLIGATIONS DU TRÉSOR À 10 ANS	Septembre 2023	26 977
-11	CBT SOJA	Mars 2024	3 211
-10	IFUS NEW YORK CAFÉ C	Septembre 2023	(745)
-8	CBT BLÉ	Septembre 2023	30 634
-8	COMX CUIVRE (HAUTE QUALITÉ)	Septembre 2023	41 838
-7	IFUS COTON NEW YORK	Décembre 2023	3 250
-7	LME ZINC	Septembre 2023	21 184
-5	CME DOLLAR AUSTRALIEN	Septembre 2023	6 997
-5	IFLL LONG (10 ANS) GILT	Septembre 2023	14 631
-5	NYME PLATINE	Octobre 2023	(3 542)
-4	NYME PÉTROLE BRUT LÉGER	août 2023	(8 513)
-3	IFEU PÉTROLE BRUT MÉLANGE BRENT	août 2023	(6 256)
-3	NYME HENRY HUB GAZ NAT. (NG)	Janvier 2024	30 505
-3	NYME ESSENCE RBOB AU PORT DE NEW YORK	Septembre 2023	(11 377)
-2	IFUS INDICE NY US DOLLAR (1000)	Septembre 2023	(2 005)
-2	NYME HENRY HUB GAZ NAT. (NG)	août 2023	(2 039)
-2	NYME HUILE DE CHAUFFAGE N° 2	Décembre 2023	19 101
-1	NYME PALLADIUM	Septembre 2023	12 975
Actif dérivé			573 756 \$
Passif dérivé			(395 135)
			178 621 \$

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

Constitution de la fiducie et nature des activités :

La Fiducie Fonds Auspice One (la « Fiducie ») est une fiducie de fonds d'investissement établie sous le régime des lois de la province de l'Alberta aux termes d'une convention de fiducie modifiée et mise à jour datée du 31 janvier 2023 (la « convention de fiducie »). La Fiducie a commencé ses activités le 1^{er} septembre 2021. L'adresse du siège social de la Fiducie est Suite 510, 1000 – 7th Avenue S.W., Calgary (Alberta) T2P 5L5.

Fiducie RBC Services aux Investisseurs, société de fiducie constituée en vertu des lois du Canada, est le dépositaire et le fiduciaire (le « fiduciaire »). Le fiduciaire est chargé de gérer les activités et les affaires de la Fiducie. Auspice Capital Advisors Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province de l'Alberta, est le gestionnaire de la Fiducie (le « gestionnaire »). Le fiduciaire a délégué au gestionnaire la responsabilité de tous les aspects de la gestion de la Fiducie. La banque de la Fiducie est la Banque Royale du Canada.

La Fiducie cherche à obtenir des rendements absolus et ajustés en fonction du risque supérieurs à ceux des fonds équilibrés ou des fonds d'actions à position acheteur seulement, tout en profitant des avantages de la protection et du rendement pendant les tendances à la baisse soutenues tout en obtenant un rendement. Pour ce faire, il combinera les actifs traditionnels avec les stratégies de protection du gestionnaire sur une base presque égale, ce qui permettra au Fonds de tirer parti de la non-corrélation avec les actions des titres à revenu fixe et des placements alternatifs divergents.

Les objectifs, les stratégies et les restrictions en matière de placement de la Fiducie sont établis par le gestionnaire. Les instruments financiers offerts aux fins de placement et les stratégies et/ou restrictions employées par la Fiducie pour atteindre ces objectifs de placement comprendront des contrats à terme standardisés, des options, des fonds négociés en bourse, des swaps, une exposition physique à des marchandises ou des contrats à terme de gré à gré sur marchandises, des instruments financiers et des devises, y compris les autres placements que le gestionnaire juge appropriés pour la Fiducie (les « instruments de placement »). Avant le 31 décembre 2022, la Fiducie a investi la quasi-totalité des actifs dans la Société en commandite Fonds Auspice One (la « Société en commandite »). La Fiducie et la Société en commandite ont le même objectif de placement.

Le succès de la Fiducie dépend des services continus du gestionnaire et sera influencé par un certain nombre de facteurs de risque associés aux placements dans des titres de capitaux propres, des options et d'autres instruments et au recours au levier financier, y compris le risque lié aux dérivés, la liquidité du marché, les ventes à découvert, la rotation du portefeuille, l'exposition aux devises et les fluctuations des taux d'intérêt.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2022, la Société en commandite a été dissoute. Le commandité est chargé de transférer les actifs de la Société en commandite à la Fiducie, ce qui est essentiellement achevé à la date des présents états financiers. La juste valeur des parts de Société en commandite rachetées par la Fiducie au 31 décembre 2022 a été comptabilisée dans l'état de la situation financière à titre de montant à recevoir pour la vente de placements.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 2

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

1. Mode de présentation :

a) Déclaration de conformité :

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 *Information financière intermédiaire* et respectent les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les méthodes appliquées dans les présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées. La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le gestionnaire au nom de la Fiducie le 17 août 2023.

b) Base d'évaluation :

Ces états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation :

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Fiducie.

2. Principales méthodes comptables :

a) Classement :

La Fiducie classe ses placements à court terme, ses placements dans des titres de créance et titres de capitaux propres et ses dérivés à titre d'actifs et de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir du courtier, les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir et les intérêts à recevoir sont classés comme des actifs financiers et sont par la suite évalués au coût amorti seulement si les deux critères suivants sont remplis :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les créditeurs et charges à payer, les rachats à payer, les montants à payer à l'achat de placements, la rémunération au rendement à payer et les frais de gestion à payer sont classés dans les passifs financiers et comptabilisés au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant leur émission. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, moins tout remboursement de capital, plus ou moins l'amortissement cumulé entre le montant initial et le montant à l'échéance ajusté pour tenir compte de la dépréciation.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 3

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

2. Principales méthodes comptables (suite) :

b) Instruments financiers :

La Fiducie est tenue de classer ses instruments financiers selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les données ou les méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas nécessairement une indication du risque associé à un placement dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

Niveau 1 – Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix);

Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les changements de méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts vers ou depuis le niveau attribué à un placement. La Fiducie comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le changement a eu lieu.

Le tableau suivant illustre le classement des instruments financiers de la Fiducie selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2023 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	18 085 769 \$	– \$	– \$	18 085 769 \$
Actifs dérivés	573 756	–	–	573 756
	18 659 525 \$	– \$	– \$	18 659 525 \$
Passif				
Passifs dérivés	395 135 \$	– \$	– \$	395 135 \$
	395 135 \$	– \$	– \$	395 135 \$

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, les placements de la Fiducie étaient classés au niveau 1, car à chaque date d'évaluation, ils étaient négociés activement et cotés le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Il n'y a eu aucun transfert d'instruments entre les niveaux au cours des périodes présentées.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 4

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

2. Principales méthodes comptables (suite) :

c) Entité d'investissement :

La Fiducie a déterminé qu'elle est une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, États financiers consolidés, et des modifications apportées à IFRS 10, étant donné que les conditions suivantes sont réunies :

- i) La Fiducie a obtenu des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- ii) La Fiducie s'est engagée envers ses investisseurs à investir des fonds uniquement dans le but de tirer un rendement de la plus-value du capital et du revenu de placement;
- iii) La Fiducie évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

En tant qu'entité d'investissement, la Fiducie n'est pas tenue de consolider certaines filiales et doit plutôt évaluer ses placements dans ces filiales à la JVRN. Au 30 juin 2023, la Fiducie détient un placement de néant \$ (néant \$ au 31 décembre 2022) dans la Société en commandite Fonds Auspice One et comptabilise ce placement à la JVRN (note 4).

d) Évaluation des investissements :

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié de la Fiducie, les positions de placement sont évaluées en fonction du dernier cours du marché afin de déterminer l'actif net par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation de l'information financière, la Fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque la Fiducie détient des dérivés présentant des risques de marché qui se compensent, elle utilise la moyenne des cours acheteur et vendeur comme base d'établissement de la juste valeur des positions dont les risques se compensent et elle applique, selon le cas, le cours acheteur ou le cours vendeur à la position ouverte nette.

e) Compensation d'instruments financiers :

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, la Fiducie conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de déduire les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrats.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 5

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

2. Principales méthodes comptables (suite) :

f) Comptabilisation/décomptabilisation :

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la date de transaction, soit la date à laquelle la Fiducie devient partie aux dispositions contractuelles. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur, et les coûts d'opérations sont comptabilisés comme des charges dans l'état du résultat global (perte). Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts d'opérations qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission.

g) Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille :

Les commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les taxes et les droits de transfert. La Fiducie n'effectue pas d'opérations comportant des rabais de courtage.

h) Coût des placements :

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et il est déterminé selon la méthode du coût moyen, mais exclut les commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille.

i) Opérations et revenus de placement :

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le revenu d'intérêts est comptabilisé quotidiennement. La perte réalisée à la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

j) Conversion de devises :

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Fiducie est le dollar canadien et toutes les valeurs sont arrondies au dollar le plus près, sauf indication contraire. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h 30, heure normale de l'Est, chaque jour d'évaluation. Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en devises ainsi que le revenu connexe sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 6

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

2. Principales méthodes comptables (suite) :

- k) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série particulière de parts par le nombre total de parts de cette série particulière en circulation à la fin de la période.

- l) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part :

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, se fonde sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables affecté à chaque série de parts, divisé par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période.

- m) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont des placements dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

- n) Placements à court terme :

Les placements dont l'échéance est de plus de trois mois, mais qui viennent à échéance au cours du prochain exercice, sont classés comme des placements à court terme et sont réputés être comptabilisés à la JVRN.

- o) Contrats de change à terme :

La Fiducie peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou pour prendre une position à l'égard d'une devise en particulier. À la conclusion d'un contrat, le gain ou la perte est inscrit au poste « Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de dérivés, compte tenu des ajustements de change » de l'état du résultat global. Les montants non réglés à la clôture des contrats de change à terme sont inscrits au poste « Montant à recevoir sur les contrats de change à terme » ou « Montant à payer pour les contrats de change à terme » dans l'état de la situation financière.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 7

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

3. Estimations et jugements comptables critiques :

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et elle doit faire des estimations et formuler des hypothèses concernant l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par la Fiducie aux fins de la préparation des états financiers :

a) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur :

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la Fiducie, le gestionnaire de placements est tenu de poser des jugements importants quant à la question de savoir si l'activité de la Fiducie consiste à gérer son portefeuille de placements et à évaluer le rendement selon la méthode de la juste valeur et si le portefeuille de placements n'est pas détenu pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ni à la fois pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et pour vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants portent sur l'évaluation et la détermination du modèle opérationnel approprié permettant de décider que les placements de la Fiducie sont classés comme étant à la JVRN selon IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »).

b) Classement des parts émises :

Pour déterminer si les parts émises par la Fiducie doivent être classées en tant que passif ou capitaux propres, la direction a évalué si les parts sont dotées d'un engagement contractuel visant à remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, si les parts sont remboursables au gré du porteur et si les critères d'IAS 32 Instruments financiers ont été remplis. Il a été déterminé que les parts doivent être classées en tant que passif financier.

4. Liquidation de la Société en commandite :

Le 12 décembre 2022, Auspice Capital Management Ltd. (le « commandité ») a informé les commanditaires que la Société en commandite sera liquidée en date du 31 décembre 2022. La décision de liquider la Société en commandite était fondée sur l'efficacité opérationnelle, la Fiducie ayant été convertie de fonds de placement privé aux termes d'une notice d'offre en organisme de placement collectif alternatif public le 1^{er} mars 2023.

La liquidation s'est soldée par le rachat par la Fiducie de son placement dans la Société en commandite et, par conséquent, par la comptabilisation d'un montant à recevoir pour la vente de placements de 6 476 365 \$. Ce montant est calculé en fonction de la valeur liquidative par part de catégorie AOFT de la Société en commandite avant la dissolution et du nombre de parts de catégorie AOFT détenues par la Fiducie. Les placements détenus par la Société en commandite étaient classés au niveau 1, car à chaque date d'évaluation, ils étaient négociés activement et cotés le dernier jour ouvrable de chaque mois.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse détenue auprès de la Banque Royale du Canada, de la Fiducie RBC Services aux Investisseurs, de RBC Dominion valeurs mobilières et d'Interactive Brokers.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 8

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

6. Montant à recevoir du courtier :

Le montant à recevoir du courtier consiste en un compte qui détient des soldes de trésorerie et des placements à court terme très liquides. Les montants à recevoir des courtiers se présentent comme suit :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
RBC Dominion et Banque Royale du Canada	6 845 524 \$	- \$
	6 845 524 \$	- \$

Le montant à recevoir du courtier représente les actifs financiers donnés en garantie ou sur marge aux courtiers à l'égard des contrats à terme standardisés ouverts. La Fiducie a recours à RBC Dominion valeurs mobilières pour la négociation de ces contrats à terme standardisés. Les actifs financiers donnés en garantie sont présentés dans les montants à recevoir du courtier dans les états de la situation financière et ne sont pas compensés par les actifs et les passifs dérivés.

7. Opérations entre parties

liées : Frais de gestion :

La Fiducie verse au gestionnaire des frais mensuels correspondant à 0,08333 (1/12 de 1,00 %) de la valeur liquidative des parts de série A et de série I et à 0,16667 (1/12 de 2,00 %) de la valeur liquidative des parts de série T de la Fiducie, cumulés et payables mensuellement, ainsi que les taxes applicables.

Rémunération au rendement :

Une rémunération au rendement est payable au gestionnaire (sauf dans le cas des parts de série A et des parts de série I, à l'égard desquelles le gestionnaire ne reçoit que le plus élevé de ses frais de gestion ou de la rémunération au rendement provenant de ces parts de série A ou de ces parts de série I), elle s'accumulera mensuellement et sera versée à la dernière date d'évaluation en décembre de chaque année (chacune, une « date d'évaluation du rendement ») et au rachat de parts de série A, de parts de série I ou de parts de série T. Cette rémunération est calculée à un taux correspondant à quinze pour cent (15 %) ou à dix pour cent (10 %) du montant de la valeur liquidative de la Fiducie avant la rémunération au rendement de chaque part de série A ou de série T, ou de chaque part de série I, respectivement, qui excède la limite supérieure annuelle antérieure de cette série de la Fiducie. Le rendement de la série correspond au montant de la valeur liquidative de la Fiducie avant la rémunération au rendement de chaque série de parts de la Fiducie qui excède la limite supérieure annuelle de cette série de parts de la Fiducie.

La limite supérieure annuelle d'une série de parts de la Fiducie est calculée comme le montant correspondant à ce qui suit :

- (i) dans le cas d'une série de parts de la Fiducie à l'égard de laquelle aucune rémunération au rendement n'a été versée auparavant à une date d'évaluation du rendement, le prix de souscription global de toutes les parts de cette série émises à ce jour, moins le prix de souscription global de toutes les parts de cette série qui ont été rachetées avant la date du calcul;

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 9

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

7. Opération entre parties liées (suite) :

- ii) dans le cas d'une série de parts de la Fiducie à l'égard de laquelle une rémunération au rendement a été précédemment versée à une date d'évaluation du rendement, la valeur liquidative de série de cette série à la dernière date d'évaluation du rendement à laquelle une rémunération au rendement a été versée sur cette série (après déduction de cette rémunération), majorée du prix de souscription total de toutes les parts de cette série émises depuis cette date d'évaluation du rendement, diminuée, pour chaque part de cette série rachetée depuis cette date d'évaluation du rendement mais avant la date du calcul, soit le prix de souscription de cette part rachetée de cette série (si cette part de cette série a été émise après cette date d'évaluation du rendement précédente), soit la valeur liquidative de série de cette part rachetée de cette série à cette date d'évaluation du rendement précédente.

Pour la période close le 30 juin 2023, la Fiducie a engagé des frais de 192 289 \$ (23 490 \$ en 2022), dont une tranche de 32 222 \$ (5 808 \$ au 31 décembre 2022) doit être versée au 30 juin 2023.

8. Parts rachetables de la Fiducie :

La Fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de parts rachetables, pouvant être émises en un nombre illimité de séries, chacune représentant une participation véritable égale et indivise dans l'actif net de la Fiducie attribuable aux porteurs de parts rachetables. Chaque part de chaque série confère à son porteur le droit de voter, à raison d'une voix pour chaque tranche de 1 \$ de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribué à cette part, et le droit de participer en parts égales à toutes les distributions versées par la Fiducie.

Les parts rachetables de la Fiducie peuvent être rachetées à toute date d'évaluation (chacune, une « date de rachat ») en donnant au gestionnaire un préavis écrit d'au moins 10 jours ouvrables avant cette date de rachat (à moins que le gestionnaire n'y renonce). Le produit du rachat des parts rachetées correspondra à la valeur liquidative par part de la série des parts rachetées, déduction faite de tous les frais et déductions applicables. Le produit du rachat sera versé en espèces dans les 10 jours ouvrables suivant la date de rachat.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 10

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

8. Parts rachetables de la Fiducie (suite) :

Le tableau suivant présente l'activité des parts au cours des périodes closes les 30 juin 2023 et 2022 :

	Parts rachetables, début de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement des parts	Changement de désignation des parts rachetables	Parts rachetables, fin de la période :
30 juin 2023						
Catégorie A	199 191	232 323	(74 088)	15 648	1 555 995	1 929 069
Catégorie A – NOV-2021	5 298	–	–	–	(5 298)	–
Catégorie A – JAN-2022	57 224	–	–	–	(57 224)	–
Catégorie A – FÉV-2022	134 726	–	–	–	(134 726)	–
Catégorie A – MAR-2022	54 759	–	–	–	(54 759)	–
Catégorie A – AVR-2022	8 891	–	–	–	(8 891)	–
Catégorie A – MAI-2022	50 187	–	–	–	(50 187)	–
Catégorie A – JUI-2022	77 330	–	–	–	(77 330)	–
Catégorie A – SEP-2022	64 061	–	–	–	(64 061)	–
Catégorie A – NOV-2022	23 511	–	–	–	(23 511)	–
Catégorie A – JAN-2023	1 079 981	–	–	–	(1 079 981)	–
Catégorie I	25 000	326	–	21 417	1 960 021	2 006 764
Catégorie I – JUIL-2022	1 742	–	–	–	(1 742)	–
Catégorie I – AOÛT-2022	1 059	–	–	–	(1 059)	–
Catégorie I – SEP-2022	8 296	–	–	–	(8 296)	–
Catégorie I – JAN-2023	1 949 222	–	–	–	(1 949 222)	–
Catégorie T	–	45 203	–	488	–	45 691
30 juin 2022						
Catégorie A – SEP-2022	199 191	–	–	–	–	199 191
Catégorie A – NOV-2022	5 298	–	–	–	–	5 298
Catégorie A – JAN-2022	57 224	–	–	–	–	57 224
Catégorie A – FEV-2022	–	134 726	–	–	–	134 726
Catégorie A – MAR-2022	–	56 891	–	–	–	56 891
Catégorie A – AVR-2022	–	8 891	–	–	–	8 891
Catégorie A – MAI-2022	–	50 187	–	–	–	50 187
Catégorie A – JUI-2022	–	77 330	–	–	–	77 330
Catégorie I – AVR-2022	–	25 000	–	–	–	25 000
Catégorie I – JUI-2022	–	1 742	–	–	–	1 742

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 11

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

8. Parts rachetables de la Fiducie (suite) :

Informations sur le capital :

Le capital de la Fiducie est représenté par les parts émises et rachetables. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au paiement d'une quote-part fondée sur la valeur liquidative par part de la Fiducie au moment du rachat. La Fiducie n'est assujettie à aucune restriction ni à aucune exigence particulière en matière de capital en ce qui concerne les souscriptions et les rachats de parts. Les variations pertinentes sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses objectifs et stratégies de placement, et aux pratiques de gestion des risques décrites à la note 7, la Fiducie s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en maintenant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat, ces liquidités étant augmentées par des emprunts à court terme ou la cession de placements, le cas échéant.

9. Instruments financiers :

Gestion des risques liés aux instruments financiers :

Dans le cours normal de ses activités, la Fiducie est exposée à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de prix autre et le risque de change). La valeur des placements au sein du portefeuille de la Fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison de l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et du marché en général. Le niveau de risque dépend de l'objectif de placement de la Fiducie et du type de titres composant ses placements.

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec la Fiducie.

La principale concentration du risque de crédit réside dans la solvabilité du courtier en contrats à terme standardisés et des banques.

L'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant de la trésorerie, du compte sur marge de la Fiducie auprès du courtier et des placements à court terme. La Fiducie atténue le risque de crédit global en ayant recours à plusieurs courtiers et en réduisant au minimum l'encours des marges en ayant recours à des banques de l'annexe 1. Le montant à recevoir pour la vente de placements et le placement principal de la Fiducie avaient été constitués de parts de la Société en commandite, et il est donc assujetti à la solvabilité des placements de la Société en commandite, ce qui constitue le risque de crédit maximal de la Fiducie. La trésorerie de la Fiducie est détenue auprès de grandes institutions financières; le risque de crédit est donc minime.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 12

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

9. Instruments financiers (suite) :

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Fiducie ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations à temps ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la Fiducie au risque de liquidité est concentrée dans les rachats de parts en espèces périodiques. La Fiducie investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et dont elle peut facilement se départir. De plus, la Fiducie conserve généralement suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

La Fiducie peut avoir recours à des dérivés pour atténuer son exposition à certains risques. Rien ne garantit qu'il existera un marché pour certains instruments dérivés et il est possible que les bourses imposent des limites sur la négociation des instruments dérivés.

c) Risque de prix autre :

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire cherche à atténuer ce risque en sélectionnant soigneusement et en diversifiant les titres et les autres instruments financiers conformément à l'objectif et à la stratégie de placement de la Fiducie. À l'exception des options vendues et des titres vendus à découvert, le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Les pertes éventuelles sur les options vendues et les titres vendus à découvert peuvent être illimitées. Le gestionnaire surveille régulièrement l'ensemble des positions de la Fiducie sur le marché. Les instruments financiers détenus par la Fiducie sont exposés au risque de marché découlant des incertitudes entourant les prix futurs des instruments.

Une hausse ou une baisse de 1 % d'un indice général des contrats à terme standardisés et la juste valeur de fonds négociés en bourse aurait eu une incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la Fiducie à hauteur d'environ 450 965 \$ (néant \$ au 31 décembre 2022).

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 13

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

9. Instruments financiers (suite) :

d) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la Fiducie investit dans des contrats à terme standardisés qui l'exposent à des instruments financiers portant intérêt. La Fiducie est exposée au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est minime pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie investis aux taux d'intérêt du marché à court terme. Les montants des expositions relatives sont détaillés dans l'état de la situation financière. La sensibilité au risque de prix associée aux taux d'intérêt sur les contrats à terme standardisés est présentée à la rubrique « Risque de prix autre » ci-dessus. Avant le 31 décembre 2022, la Fiducie était exposée au risque de taux d'intérêt indirectement lié à la Société en commandite.

e) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change découle des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui représente la monnaie fonctionnelle de la Fiducie. La Fiducie peut conclure des contrats à terme sur devises à des fins de couverture pour réduire son exposition aux devises ou pour s'exposer à des devises. L'exposition relative aux contrats à terme standardisés est présentée en détail dans l'état du portefeuille de placements. La sensibilité au risque de prix associée aux devises sur les contrats à terme standardisés est présentée à la rubrique « Risque de prix autre » ci-dessus.

Au 30 juin 2023, la Fiducie était également exposée aux devises suivantes, indiquées en dollars canadiens (« CAD ») :

Devise	Exposition			Incidence d'un renforcement ou d'un affaiblissement de 1 % du CAD par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non-monétaire	Total	Monétaire	Non-monétaire	Total
30 juin 2023						
Dollar américain	4 929 860 \$	13 958 792 \$	18 888 652 \$	49 299 \$	139 588 \$	188 887 \$
Euro	(31 652)	–	(31 652)	(317)	–	(317)
Livre sterling	31 421	–	31 421	314	–	314
Dollar de Hong Kong	(30 092)	–	(30 092)	(301)	–	(301)
Yuan Renminbi chinois	56 944	–	56 944	569	–	569
	4 956 481 \$	13 958 792 \$	18 915 273 \$	49 564 \$	139 588 \$	189 152 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables						
	13,90	39,15	53,05	0,14	0,39	0,53

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 14

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

10. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part :

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les périodes se terminant les 30 juin 2023 et 2022 se calcule comme suit :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
30 juin 2023			
Catégorie A	(241 711) \$	1 252 920	(0,19) \$
Catégorie A – NOV-2022	589	5 298	0,11
Catégorie A – JAN-2022	6 355	57 224	0,11
Catégorie A – FEV-2022	14 975	130 159	0,12
Catégorie A – MAR-2022	6 083	54 759	0,11
Catégorie A – AVR-2022	979	8 891	0,11
Catégorie A – MAI-2022	5 497	50 187	0,11
Catégorie A – JUIL-2022	8 593	77 330	0,11
Catégorie A – SEP-2022	7 196	64 061	0,11
Catégorie A – NOV-2022	2 644	23 511	0,11
Catégorie A – JAN-2023	79 507	1 079 981	0,07
Catégorie I	(266 848)	1 348 049	(0,20)
Catégorie I – JUIL-2022	194	1 742	0,11
Catégorie I – AOÛT-2022	118	1 059	0,11
Catégorie I – SEP-2022	923	8 296	0,11
Catégorie I – JAN-2023	141 041	1 949 222	0,07
Catégorie T	(10 813)	44 859	(0,24)
30 juin 2022			
Catégorie A – SEP-2021	26 144 \$	199 191	0,13 \$
Catégorie A – NOV-2021	696	5 298	0,13
Catégorie A – JAN-2022	(1 957)	57 224	(0,03)
Catégorie A – FÉV-2022	27 118	134 726	0,20
Catégorie A – MAR-2022	179	56 891	–
Catégorie A – AVR-2022	(5 185)	8 891	(0,58)
Catégorie A – MAI-2022	(29 154)	50 187	(0,58)
Catégorie I – AVR-2022	(14 593)	25 000	(0,58)

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 15

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

11. Charges :

Le gestionnaire a le pouvoir d'engager, et de payer à partir des biens de la Fiducie, tous les frais ou dépenses qui, de l'avis du gestionnaire, sont nécessaires, accessoires ou appropriés à l'exercice de ses activités, y compris, notamment, tous les frais liés à la gestion et à l'administration de la Fiducie. La Fiducie est responsable des impôts sur le revenu ou des taxes d'accise et des commissions de courtage sur les opérations de portefeuille.

12. Comparaison de la valeur liquidative (valeur liquidative aux fins des opérations) par part et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (IFRS) par part :

La principale raison de l'écart entre la valeur liquidative (valeur liquidative aux fins des opérations) par part et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (IFRS) par part est attribuable aux frais de placement, qui ont été passés en charges aux fins de la présentation de l'information financière et sont amortis sur cinq ans aux fins du calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations.

	Valeur liquidative par part (négociation)	Actif net par part (IFRS)
30 juin 2023		
Catégorie A	8,94 \$	8,94 \$
Catégorie I	8,96	8,96
Catégorie T	9,66	9,65

	Valeur liquidative par part (négociation)	Actif net par part (IFRS)
31 décembre 2022		
Catégorie A – SEP-2021	9,08 \$	9,05 \$
Catégorie A – NOV-2021	9,08	9,05
Catégorie A – JAN-2022	9,08	9,05
Catégorie A – FÉV-2022	9,09	9,05
Catégorie A – MAR-2022	9,09	9,05
Catégorie A – AVR-2022	9,08	9,04
Catégorie A – MAI-2022	9,08	9,04
Catégorie A – JUIL-2022	9,08	9,05
Catégorie A – SEP-2022	9,08	9,05
Catégorie A – NOV-2022	9,08	9,05
Catégorie A – JAN-2023	9,08	9,08
Catégorie I – AVR-2022	9,12	9,08
Catégorie I – JUIL-2022	9,12	9,08
Catégorie I – AOÛT-2022	9,12	9,08
Catégorie I – SEP-2022	9,12	9,08
Catégorie I – JAN-2023	9,12	9,12

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 16

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

13. Impôts sur le revenu :

La Fiducie est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur son bénéfice net imposable pour l'année d'imposition qui se termine en décembre, y compris les gains en capital nets réalisés, qui sont payés ou payables à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute partie du revenu net et des gains en capital nets réalisés de la Fiducie qui n'est pas ainsi payée ou payable est assujettie à l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés qui n'est pas payé ou payable est généralement recouvrable en vertu des dispositions de remboursement contenues dans les lois fiscales, au fur et à mesure des rachats. La Fiducie a l'intention de distribuer la totalité de son revenu et une partie suffisante du montant net de ses gains en capital réalisés pour ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur vingt ans et être déduites du revenu imposable futur. Les pertes en capital aux fins de l'impôt sur le revenu peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital futurs.

14. Souscriptions à recevoir et rachats à payer :

Les souscriptions à recevoir se rapportent à l'émission de parts de la Fiducie aux porteurs de parts avant les entrées de trésorerie. Les rachats à payer comprennent les montants dus aux porteurs de parts par suite du rachat de parts au cours de la période.